

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article347>



Vivre libre ou mourir

- Expressions - Tracts -



Date de mise en ligne mardi 2 novembre 2004

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le vendredi 05 novembre 2004 Michel MADASSAMY sera à son 30ème jour de grève de la faim. 30 jours de combat, de lutte d'un militant syndicaliste pour crier et dénoncer le « crime légal » qu'au nom de la loi, les Juges, Procureur et Préfet, exécutent dans notre pays, à l'encontre de tous les Guadeloupéens qui refusent l'injustice, l'arbitraire et la discrimination.

Michel va très mal, les médecins réclament sa libération. La Guadeloupe réclame justice. Les Organisations syndicales et politiques de Guadeloupe au sein du Comité de lutte contre la répression anti- syndicale et de l'Intersyndicale ainsi que les Organisations politiques et syndicales au plan international, dénoncent ansanm ansanm ce nouveau meurtre de l'Etat colonial français.

Le vendredi 05 novembre 2004, le Garde des sceaux, Ministre de la Justice, Dominique PERBEN est assigné devant le tribunal de Grande Instance de Pointe à Pitre par les avocats du collectif de défense renforcé de confrères de Martinique et de Guyane, pour s'expliquer sur les faux contenus dans le dossier de Michel MADASSAMY. FAUX qui ont conduit à son arrestation arbitraire et à son incarcération illégale à l'issue de simulacres de procès, sans preuves, sans débats contradictoires.

C'est donc sur la base d'une fausse note d'audience datée du 03 juin 2004, qui n'émane d'aucune audience, d'aucune cour d'appel, d'aucun juge d'application des peines que Mada est emprisonné depuis 30 jours.

30 JOUR !

30 jours de débats, 30 jours de manifestations, de mobilisation et de confrontation.

30 jours de vérités dévoilées, de grande et fière solidarité.

_Un puissant et authentique mouvement social se construit en Guadeloupe.

30 jours qui ont démontré comment de Faux juges organisent de Faux procès lors desquels de Faux témoins établissent de Faux témoignages pour qu'un Faux procureur produise des Faux documents judiciaires pour condamner, enlever, séquestrer, incarcérer et torturer, jusqu'à la mort, un VRAI militant syndical.

Mi foto a jistis fwansé !! Sé sa ki vérité : Yo vlé tchouyé Mada !!

Face à cette vérité, que peut donc l'Etat français et son préfet raciste, son MEDEF véreux et réactionnaire, certains valets locaux juristes et moralistes de circonstance, « libres » et le ventre bien plein d'avantages économiques et sociaux que la bande à **DELGRES, IGNACE, SOLITUDE, NESTOR, MADA** leur garantit constamment ?

Le pouvoir colonial français ne peut que réprimer, condamner, emprisonner, torturer, tenter de fabriquer une opinion, espérant ainsi légitimer, une fois de plus, sa barbarie.

NON à la répression...Nou péké fè dèyè !

Le peuple de Guadeloupe a compris... léta fwansé ozabwa

Nous avons tous compris qu'il s'agit maintenant pour léta fwansé de nous priver de toutes les libertés qui limiteraient leur prétention d'invalidation des organisations des travailleurs et de négation des hommes.

Nous avons tous compris que la puissance et l'autorité du mouvement social qui prend corps dans notre pays, à travers les grèves, sanblè et déboulé est la vraie riposte qui nécessairement nous permettra d'arracher la liberté de Michel MADASSAMY et des **Jeunes du 23 octobre 2004**. Ces Jeunes, maltraités et réprimés pour leur combat contre l'injustice, l'exclusion, le chômage et la misère.

Il nous faut barrer la route définitivement à la répression anti-syndicale

Avec leur Droit, avec leurs lois et surtout dans la rue, avec le peuple an mouvman, nous vaincrons...

Léta é lé patron poté mannèv pou fé nou tchoulé, fè nou pè é divizé nou. Jodi la sé douvan nou ka fè...

**Tous en grève le jeudi 04 novembre 2004.
Tous au meeting du 04 novembre 2004, 19h00 devant
le local de l'UGTG.**

**Tous à la manifestation du 05 novembre,
rassemblement 8h30 devant le local de l'UGTG .**

« VIVRE LIBRE OU MOURIR »

L'Intersyndicale.

Pointe à Pitre le 02/11/04